

INDUSTRIE DU FUTUR

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

PARCOURS INCITATIF
DE MODERNISATION
INDIVIDUALISÉ
POUR LES PME

LA RÉGION SOUTIENT LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE LIGÉRIENNE

En Pays de la Loire, la présence de nombreux donneurs d'ordres mondiaux est confortée par l'existence d'un réseau particulièrement dense de PMI sous-traitantes. L'industrie constituant un vecteur incontournable d'innovations et de succès à l'export, le Plan régional pour l'Industrie du futur adopté en mars 2017 vise à renforcer la compétitivité des industriels dans un contexte de concurrence mondialisée. Pour vous permettre de vous engager dans une démarche concrète de modernisation de votre outil de production, la Région a choisi de lancer un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) dédié aux PME et ETI ligériennes.

Avec le relais des développeurs économiques de l'Agence régionale, la Région vous accompagne, dans une logique de parcours, sur l'ensemble des enjeux du cycle de production : automatisation, numérisation, environnement de travail...

« Notre activité est en plein développement, et nous avons besoin d'une analyse cartographiée de notre chaîne de valeur pour passer en phase d'industrialisation. L'appel à manifestation d'intérêt Industrie du futur est arrivé au bon moment. **Il nous a permis d'identifier l'organisme spécialisé le plus pertinent** pour mener ce diagnostic, et de le financer à 80 %.
Prochaine étape : un plan d'optimisation avec des perspectives d'évolution d'outils et d'investissements. Cela nous permet de nous projeter sur des solutions innovantes, de la robotique par exemple, et d'aller vers l'industrie du futur »

Olivier CHAPEAU,
président de France Poutres,
distributeur et fabricant de produits techniques bois à Venansault (85),
bénéficiaire de Pays de la Loire Conseil AMI Industrie du futur

Région des Pays de la Loire



253 400

emplois
dans l'industrie



2^e

**rang des régions
françaises**

en terme de taux
d'emploi industriel



près
de **8%**

**des effectifs
nationaux**
du secteur

Chiffres clés

LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX COMPLÉMENTAIRES DU CONTRAT DE CROISSANCE ENTREPRISE

- Pays de la Loire **GARANTIE**
Faciliter l'accès au crédit bancaire et limiter le risque financier personnel par l'apport d'une garantie publique (fonds abondé par Bpifrance et la Région).
- Pays de la Loire **PRÊT TPE/PME**
Financer les investissements immatériels et renforcer la trésorerie des entreprises de 50 salariés ou moins.
- Pays de la Loire **INVESTISSEMENT NUMÉRIQUE**
Aider les petites entreprises (moins de 50 salariés) dans leur démarche d'acquisition de nouveaux outils numériques.
- Pays de la Loire **REDÉPLOIEMENT**
Boucler un plan de financement (investissements, fonds de roulement) aux côtés d'acteurs bancaires.
- Pays de la Loire **PARTICIPATION**
Consolider une opération de haut de bilan menée par des investisseurs privés.
- Pays de la Loire **INNOVATION**
Financer un projet d'innovation en phase de faisabilité ou de développement.

INDUSTRIE DU
FUTUR





À QUI S'ADRESSE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT INDUSTRIE DU FUTUR ?

Il est destiné :

- ▶ aux entreprises (personnes morales de droit privé) pour un projet situé en Pays de la Loire,
- ▶ exerçant majoritairement une activité de fabrication, c'est-à-dire un processus de production manufacturier en usine ou atelier,
- ▶ de 1 à 250 salariés*,
- ▶ Exceptionnellement, aux entreprises de taille intermédiaire (ETI) justifiant de manière précise de l'incitativité d'une aide publique.

POUR QUELS PROJETS DE MODERNISATION ?

Un large panel de projets dès lors que l'entreprise a identifié des gains de compétitivité mesurables à court/moyen terme :

- ▶ Automatisation de l'outil de production (robotique - cobotique),
- ▶ Optimisation des consommations de matières et de fluides,
- ▶ Organisation industrielle (gestion des flux, lean, traçabilité...)
- ▶ Qualité produit,
- ▶ Procédés avancés de production et de contrôle (ex : fabrication additive...),
- ▶ Numérisation - digitalisation,
- ▶ Adaptation des compétences et de l'environnement de travail.

*répondant à la définition européenne de la PME



UN SOUTIEN À TOUS LES STADES D'UN PROJET

Volet 1

Diagnostic Faisabilité

Dépenses de conseil externe (y compris les centres techniques, les intégrateurs...) d'un montant minimum de 4 000 € HT

Subvention minimum de 50 % du montant HT des dépenses
Plafonnée à 23 000 €

Volet 2

Intégration et test

Coûts externes (prestations) et internes (temps passé, location, immobilisation de moyens...) d'un montant minimum de 10 000 € HT

Subvention et/ou prêt à taux nul avec différé jusqu'à un maximum de 40 000 €

Volet 3

Déploiement opérationnel

- Fonds Pays de la Loire Garantie
- Prêt Pays de la Loire TPE/PME
 - Prêt Pays de la Loire Redéploiement
 - Interventions en fonds propres

dans une logique de complémentarité avec des financements privés

INDUSTRIE DU FUTUR

Qui contacter pour élaborer mon dossier ?

► **Les développeurs économiques de l'Agence régionale** sont vos contacts privilégiés pour élaborer votre dossier : retrouvez toutes leurs coordonnées sur www.cce.paysdelaloire.fr

Infos pratiques

Pour toute question sur l'AMI, un projet en cours ou le suivi de votre dossier, vous pouvez contacter :

► **Le pôle Industrie de la Région des Pays de la Loire**

industriedufutur@paysdelaloire.fr
02 28 20 56 70

► **Le dossier-type et le cahier des charges** sont disponibles sur : www.ami-industriedufutur.paysdelaloire.fr

► **Plus d'informations sur :** www.entreprisespaysdelaloire.fr

